

Modification relative aux dirigeants d'une SA

Pour le ou les représentants légaux nouveaux

De nationalité française :

- 1 copie recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 1 extrait d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

De nationalité étrangère :

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu

Dans tous les cas :

- Attestation de non condamnation pénale (modèle à télécharger dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Pour la personne morale

- 1 procès-verbal original désignant le nouveau président et/ou le ou les nouveaux administrateurs
- Parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Coût de la formalité

► Règlement des frais de greffe par chèque : 192.01 €

Joindre l'imprimé M3A dûment complété.

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

CFE PREMIUM

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé sur rendez-vous avec le "[Service Premium](#)", simplifiez-vous la vie pour 70 €. Le CFE vous accueillent pour mener à bien vos démarches, vous aide dans l'élaboration de votre formalité, vous informe sur la réglementation en vigueur ainsi que sur les organismes obligatoires liés à la création d'entreprise (Urssaf, INSEE, organismes sociaux et fiscaux).

Numéro unique : 04 94 22 80 34